

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

**33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT**



**N° D2017-047**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 16 MAI 2017**

L'an deux mil dix-sept le seize du mois de mai à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'IRAIS sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président.

**19 présents + 5 pouvoirs :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacky METAY, Lucette ROCHER, Huguette ROUSSEAU, Viviane CHABAUTY, Jean-Marie COLIN, Maryse CHARRIER,
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Jean-Michel PROUST,
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT,
- ✓ Commune de Boussais :
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT,
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER,
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT,
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnrière : Frédérique DAMBRINE,
- ✓ Commune de Maisontiers :

**Membres suppléants présents :**

- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET

**5 pouvoirs :**

- ✓ Jacques METREAU a donné pouvoir à Jean-Marie COLIN
- ✓ Claude SERVANT a donné pouvoir à Jean-Pierre CESBRON
- ✓ Jacky PRINCAY a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

**Excusé (e) s :** Ludovic BARREAU, Jean-François COIFFARD, Jacques ROY, Maryse BARIGAULT Claire SAINCOURT, Jacques METREAU, Philippe MORIN, Jacky PRINCAY, Claire SAINCOURT, Claude SERVANT

**Viviane CHABAUTY a été élue secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mercredi 10 mai 2017

**ORDURES MENAGERES  
CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE POUR LA GESTION DU CENTRE DE TRI DE  
DECHETS RECYCLABLES DE BRESSUIRE**

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu les délibérations du Conseil Communautaire D2014-090, D2014-178 et D2015-079 concernant l'entente pour le centre de tri
- Considérant qu'il est nécessaire d'élargir l'entente d'exploitation du centre de tri de Bressuire à une cinquième collectivité : la Communauté de Communes Val de Gâtine.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

- ✓ Approuve la convention d'entente intercommunautaire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017 telle que jointe en annexe
- ✓ Approuve la modification du tarif de tri des déchets recyclables à 16 464 € HT, soit 2.50 % du coût total à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 31 décembre 2017
- ✓ Désigne Olivier FOUILLET, Daniel ROBERT et Jean-François COIFFARD pour siéger aux conférences de cette entente
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

AR-Préfecture

079-200041416-20170516-D2017047-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-05-2017  
Publication le : 24-05-2017

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET  
  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades BP 60002  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 84 93 48